



# SYNDICAT NATIONAL DE LA COMMUNICATION

B.P. 12097 YAOUNDE Tel : 22 01 14 29 /99 91 67 27 Fax : 22 23 51 14

Confédération des Syndicats Autonomes du Cameroun (CSAC)

## BULLETIN DE RETENUE A LA SOURCE

Loi N° 92/007 du 14 Août 1992 et

Décret N° 72/610 du 3 novembre 1972

Conformément aux dispositions combinées du Code du Travail du Cameroun et du Décret N° 72/610 du 03 Novembre 1972,

J'ai l'honneur de demander par la signature de ce document, à la Direction de mon Entreprise :

-----

De prélever directement ma cotisation syndicale dont le taux est fixé à 1 % de mon salaire de base.

Cette somme sera versée au compte bancaire de la trésorerie générale de mon Syndicat :

## SYNACOM

Nom et Prénom : -----

Matricule : ----- E-mail -----

Fait à ----- le -----

Signature de l'adhérent

Signature du Syndicat

---

**CONFEDERATION DES SYNDICATS AUTONOMES DU CAMEROUN (CSAC)**

CAMEROON'S AUTONOMOUS TRADE UNIONS CONFEDERATION (CATUC)

B.P. 12097 YAOUNDE CAMEROON TEL: (0237) 952 49 26 / 200 39 99 Fax: (0237) 222 32 96 E-mail: csac.csac@yahoo.fr